

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 14 (1968)

Heft: 2

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES FÉDÉRALES

LA SUISSE EN 1967

par René Bovey (C.P.S.)

Il est d'usage à la fin de chaque année de dresser un inventaire des événements saillants qui ont marqué les douze mois écoulés. Face à 1967, en Suisse, on peut légitimement se demander ce qui est sorti de l'ordinaire dans la vie politique suisse, ou si, au contraire, tout n'a pas été en quelque sorte d'ordinaire administration. Même le renouvellement des Chambres fédérales est resté somme toute dans la ligne, sans provoquer de bouleversement profond. Sur le plan économique également, l'année a été normale. La Suisse n'a pas eu à prendre d'options fondamentales dans aucun domaine.

Néanmoins, on pourrait dire familièrement que « ça bouge ». Ecartons d'emblée le fameux « malaise helvétique », dont tout le monde parle sans que personne puisse le définir. Mais il y a des idées dans l'air, des interrogations, des aménagements qui se font sans heurt, des décisions de fond qui se préparent, et 1967 apparaît alors comme une année de préparation, sans aller jusqu'à dire qu'elle se présente comme une veillée d'armes.

Laissons de côté la chronologie pure pour ne retenir que les thèmes principaux des variations helvétiques. Le fait peut-être le plus important, même s'il a quelque peu échappé à l'opinion publique moyenne, paraît être l'heureuse conclusion du « Kennedy Round », cette grande négociation tarifaire internationale à l'aboutissement de laquelle les délégués suisses ont activement travaillé avec un succès que l'on se plaît à reconnaître. La doctrine de la Suisse en matière d'échanges commerciaux internationaux est celle du libéralisme. Elle ne saurait en avoir d'autre, car elle est condamnée à entretenir des relations aussi souples que possible avec le monde entier pour pouvoir subsister. Or l'allégement général des barrières douanières et l'abaissement linéaire des tarifs présentent pour la Suisse un avantage considérable. Cela lui permet d'écouler plus facilement ses produits et de desserrer le carcan qui représente dans une certaine mesure le Marché commun dont elle ne fait pas partie, ou de secouer les exclusives que les Etats-Unis maintenaient à notre égard. On pense ici aux droits américains prohibitifs appliqués à l'horlogerie dont on sait le poids dans nos exportations vitales. On respire dans le monde horloger, dans l'industrie chimique et dans celle des machines, les trois piliers de notre économie d'exportation. Le jour où les accords prévus ont été signés à Genève fut donc un jour faste, sauf peut-être pour l'agriculture qui éprouve toujours des difficultés à exporter ses produits alors qu'elle doit admettre l'entrée en Suisse de produits agricoles étrangers à prix nettement compétitifs. Les engagements pris par la Suisse envers ses partenaires du Kennedy Round ne lui permettent en effet, pas de limiter cet afflux par le truchement des droits de douane élevés. C'est le cas de dire qu'on ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre.

Si la satisfaction règne dans l'activité industrielle — qui s'est maintenue à un niveau satisfaisant — il n'en va pas de même dans celui des finances publiques. Celles de la Confédération sont saines et se portent encore relativement bien. Pourtant on voit pointer les déficits, et il faut se faire à l'idée d'une augmentation prévisible des impôts,

qu'il serait souhaitable d'appliquer dans le large éventail des impôts indirects. Les cantons et les communes, en revanche, sont déjà plongés en plein dans les soucis financiers et la situation de maintes communautés publiques est précaire à cet égard. Cela explique qu'un projet d'amnistie fiscale générale ait été déposé sur le principe de laquelle le peuple devra se prononcer le 18 février prochain*. Si elle est acceptée et mise en œuvre selon des modalités que le parlement devra fixer, on pense que cantons et communes en seront les premiers bénéficiaires. et c'est un effet probable qu'il faut garder présent à l'esprit. * Ce projet a été accepté (La Réd.).

Lorsqu'un ménage est en difficultés financières, il avise tout naturellement à restreindre son train de vie et à réaliser des économies. L'opération n'est pas tout à fait aussi simple pour l'Etat qui doit de toute manière faire face aux besoins essentiels de la communauté. La Confédération a tout de même tenté l'expérience, et a soumis à un examen à la loupe les subventions fédérales. Las ! La montagne a accouché d'une souris. Chacun, chaque parti, chaque groupement économique tombe d'accord pour une réduction massive des subventions..., mais de celles que reçoivent les autres. Cela est humain, et de multiples subventions que l'on voulait réduire ou supprimer subsisteront. On n'échappera pas à l'augmentation des impôts. Il est des tâches comme l'aménagement du territoire, l'aide aux universités, l'encouragement à la recherche scientifique, que l'on ne peut refuser d'accomplir. Il faudra trouver les moyens nécessaires.

Le peuple s'est prononcé sur l'aménagement du territoire et a repoussé une initiative de la gauche qui visait ni plus ni moins à une véritable socialisation du sol par l'introduction d'un droit général de préemption au bénéfice des communautés publiques, sans que soient précisées les modalités des indemnisations. Le rejet a été net, et la défaite socialiste non moins. Un nouveau projet est en chantier. Il comporte un principe fondamental : le droit à la propriété et son respect, qui ne figurait pas jusqu'ici — aussi étrange que cela puisse paraître — dans la Constitution fédérale.

Celle-ci fait au reste l'objet d'une étude confiée à une commission ad hoc que préside l'ancien conseiller fédéral Wahlen, et dont fait partie notamment le conseiller aux Etats Louis Guisan. Elle a déjà établi un catalogue des points qui pourraient être révisés ou précisés, ou supprimés. Elle s'entoure des avis des cantons, des groupements politiques et économiques, et des Universités. La révision totale n'est cependant pas pour demain, mais fait partie de ces préoccupations dont nous parlions au début de ces lignes. La Suisse est en lente fermentation.

On l'a vu aussi à propos de la Chancellerie fédérale M. Charles Oser ayant demandé à faire valoir ses droits à la retraite — largement méritée — on a voulu lui donner un successeur « politique » qui soit un magistrat, comme le chancelier l'est au reste en droit puisqu'il est élu par l'Assemblée fédérale, au même titre que les conseillers fédéraux et le général en temps de guerre. Là encore, tout le monde semblait d'accord, sauf sans doute le Conseil fédéral, qui ne veut pas d'un huitième collègue dans son collège. Le choix s'est donc porté une nouvelle fois sur un fonctionnaire — personnalité accusée au demeurant — M. Karl Huber, jusqu'ici secrétaire général

du Département de l'Economie publique. Il sera flanqué de deux nouveaux vice-chanceliers — qui sont, eux, des fonctionnaires de haut rang puisque nommés par le Conseil fédéral. La décision est heureuse, car MM. Walter Buser et Jean-Marc Sauvant, hommes jeunes et dynamiques, esprits ouverts, possèdent le sens des contacts humains et, issus du sérail, en connaissent les détours. Ils sauront — M. Buser notamment — empêcher le problème de l'information sur les affaires fédérales, information qui laissait jusqu'ici à désirer, ô combien !

Le dernier mois de l'année a vu la réélection des conseillers fédéraux — avec des bonheurs divers — par l'Assemblée fédérale inaugurant la 38^e législature. Le visage de cette assemblée s'est quelque peu modifié, tant au Conseil national qu'au Conseil des Etats. Les élections d'octobre n'ont pas provoqué de glissement à droite ou à gauche et ont donc marqué une stabilité certaine en politique intérieure. Néanmoins, il faut relever le succès de l'Alliance des Indépendants — alias Migros — dont le groupe a passé de 10 à 16 députés, et des communistes, qui seront désormais 5 et peuvent dès lors former un groupe parlementaire. On peut déplorer cette évolution, parce que les « Indépendants » obéissent davantage à des motifs économiques que politiques — leur succès est dû à l'exploitation habile du slogan « vie chère » — et parce que les communistes appartiennent à ce que Léon Blum appelait « un parti nationaliste étranger ».

Le nouveau parlement s'est mis à l'ouvrage, d'abord en épousant le budget pour 1968, encore équilibré et même prévoyant un léger bénéfice, et en traitant du droit foncier et de la stupide initiative xénophobe préconisant de fixer un plafond à la population étrangère résidant en Suisse. Elle n'a recueilli que deux voies d'approbation au Conseil national, dont celle de M. Schwarzenbach, Zuricais, élu précisément pour la défendre, ce qui donne une preuve de la confusion de certains esprits dans le triangle Zurich-Winterthour-Baden. Cette initiative est insensée et mesquine tout à la fois. Elle ne tient aucun compte des réalités. S'il faut vous en convaincre, demandez ce qu'ils en pensent à des directeurs d'hôpitaux et de cliniques, à des hôteliers et restaurateurs, à certains industriels, dont la fonderie ou les textiles par exemple. Il faut espérer que, devant le peuple et les cantons, l'échec de cette initiative qui, si elle aboutissait, perdrat la Suisse de réputation, sera aussi éclatant et que ses auteurs en seront pour leur courte honte.

Encore une fois, sans qu'il y ait eu explosion ou révolution, la Suisse « bouge » : comme la vie est mouvement, c'est bon signe.

R. B.

LA COMPOSITION DU CONSEIL FEDERAL

Les ancêtres de 1848, et bien plus encore de 1874, ont dû se retourner dans leurs tombes à la nouvelle que le Conseil fédéral, subissant la pression des partis — et dans une large mesure de l'opinion publique —, avait modifié la répartition des départements entre ses membres, probablement contre la volonté de deux d'entre eux au moins. Jusqu'ici, cette répartition était affaire souveraine du seul collège gouvernemental. Des habitudes avaient été prises. L'ancienneté dans la fonction jouait son rôle, et les plus chevronnés de nos hauts magistrats bénéficiaient d'une priorité de choix, les nouveaux élus devant se contenter des ministères laissés vacants. C'est ainsi que M. Wahlen, par exemple, avait dû

passer successivement par le Département de Justice et Police et par celui de l'Economie publique avant d'obtenir celui des Affaires étrangères qui, visiblement, convenait à ses goûts personnels et à son expérience antérieure de la vie internationale.

Tout cela est maintenant bouleversé, et d'aucuns n'en sont pas du tout contents comme on a pu le constater à la lecture de certains commentaires de journaux d'opinion. Les radicaux, qui ont perdu la majorité à l'Exécutif depuis de nombreuses années, ont lieu d'être satisfaits, encore qu'il y ait du courage de leur part à accepter deux Départements parmi les plus lourds — Economie publique et Finances — après avoir endossé pendant la guerre et jusqu'en juillet prochain les responsabilités du Département le plus ingrat entre tous le Militaire. Les paysans, artisans et bourgeois sont loin d'être enchantés de recueillir cette succession, quoique M. Gnaegi soit de taille à l'assumer. Les conservateurs-chrétiens-sociaux sont franchement déçus, et même furieux, que leur soient maintenant dévolus deux Départements jugés d'importance mineure, Justice et Police, Energie et Communications.

Les socialistes, eux, se frottent les mains. Ils gardent deux Départements, sinon de tout repos, tout au moins peu soumis à la critique. Les Affaires étrangères n'intéressent en définitive — mais à tort — que peu le grand public. Le Département de l'Intérieur est le grand dispensateur de la manne fédérale : routes nationales, assurances sociales, aide aux études et à la recherche, protection des arts, des monuments, des sites. Il n'y a qu'à dépenser, sans se soucier outre mesure de la manière de se procurer les fonds. C'est une position bien confortable pour attendre les prochaines élections.

Tout cela serait-il arrivé si le Gouvernement fédéral était encore vraiment collégial, ou si l'un des grands partis était majoritaire à l'Exécutif, comme ce fut le cas pendant tant d'années pour le parti radical ? Dans l'un et l'autre cas, le changement des titulaires des Départements aurait une importance moindre qu'aujourd'hui, car gouvernement il y avait, ou il y aurait, de toute façon.

La « formule magique » a transformé en mythe le système collégial, bien qu'il subsiste formellement. Depuis qu'il n'y a plus de majorité stable, on a passé au régime des majorités d'occasion, qui permet toutes les échappatoires, et toutes les combinaisons de circonstances et d'opportunité. Plus aucun parti ne peut trancher en cas de divergences d'opinions, et c'est bien pourquoi le rôle de chef de Département a pris beaucoup plus de poids que celui de conseiller fédéral. De nombreux épisodes d'une histoire toute récente en apportent la preuve, et l'on s'incline en particulier devant la virtuosité des socialistes quand il s'agit de conserver tous les avantages du pouvoir et d'en écarter tous les inconvénients et responsabilités : voir programme financier d'urgence.

Quoi qu'il en soit, il ne faudrait pas prendre au tragique la rocade qui intervient dans six mois. Les partis associés au gouvernement ont conclu un mariage de raison ; à eux de préciser encore les termes du contrat, et de s'y tenir, en pensant moins aux questions de personnes qu'à l'intérêt général et permanent.

René BOVEY,
C.P.S.

EN VUE DE LA SEPTIÈME REVISION DE L'A.V.S.

A l'issue de la séance du Conseil fédéral du mercredi 11 janvier 1968, le chef du Département de l'intérieur, conseiller fédéral Tschudi, a donné aux journalistes du Palais un aperçu de ce que sera la septième révision de l'assurance vieillesse et survivants. Le Conseil fédéral en a, en effet, fixé les points principaux et chargé le Département de l'intérieur d'élaborer en conséquence un message et un projet de loi, ainsi qu'un rapport concernant l'initiative populaire de la Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse.

De l'avis du Conseil fédéral, il convient, lors de la septième révision de l'A.V.S., principalement d'augmenter de 25 % les rentes de l'A.V.S. et de l'A.I. et d'introduire de nouvelles prestations, notamment en faveur des bénéficiaires de rentes de vieillesse qui souffrent d'une impotence grave. C'est ainsi que les rentes pour les personnes seules seront portées à 2.100 F au minimum et à 4.500 au maximum, et à 3.360 F au minimum et 7.200 F au maximum pour les couples. Le supplément pour les personnes souffrant d'une impotence grave peut atteindre 2.100 F. Pour financer cette amélioration, il est prévu d'augmenter les cotisations d'un quart environ également et de les porter à 6 %, soit 5 % pour l'A.V.S., 0,6 % pour l'A.I. et 0,4 % pour la compensation pour perte de gain.

En outre, le système des prestations complémentaires, financé exclusivement par la Confédération et les cantons, doit être développé de manière qu'un minimum vital sensiblement supérieur aux rentes minimum et adapté au coût actuel de la vie soit garanti à tous les bénéficiaires de rentes. Les rentes complémentaires seraient donc portées à 3.300 F au minimum et 3.900 F au maximum.

Le Conseil fédéral s'est refusé à adopter le principe de l'indexation. En revanche, la révision des rentes aura lieu tous les trois ans et non plus tous les cinq ans comme prévu jusqu'ici et si l'indice venait à augmenter de plus de 8 %, il entraînerait automatiquement une nouvelle révision.

Enfin, les bénéficiaires auront la faculté, dès le moment où ils atteignent l'âge donnant droit à la rente, de différer cette échéance d'un certain nombre d'années, après quoi celle-ci sera majorée dans une mesure appropriée.

Les travaux préparatoires qui restent à faire seront menés de manière que le projet de loi, le message et le rapport puissent être soumis aux Chambres fédérales lors de la session de mars. Compte tenu du délai d'opposition, la loi pourrait alors entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1969. C.P.S.

LE COUT DE LA 7^e REVISION DE L'A.V.S.

A propos du projet de la 7^e révision de l'A.V.S., annoncé par le Conseil fédéral, la S.D.E.S. (société pour le développement de l'économie suisse) estime qu'elle constitue un tournant dans le financement de cette œuvre sociale. Alors que toutes les améliorations précédentes avaient pu être réalisées sans relèvement des cotisations il n'y aura dorénavant plus de révision gratuite ». Le nouveau projet prévoit de faire passer la cotisation des assurés et des employeurs de 4 à 5 %. Mais ce relèvement des cotisations n'assurera pas l'équilibre financier

de l'A.V.S. à la longue. Même sans augmentation de rentes, le taux ne suffirait pas, dans un certain temps, à couvrir l'augmentation considérable des frais, due notamment au vieillissement de la population. Cette révision fait apparaître cette fois nettement que des prestations supplémentaires de l'assurance sociale ne sont pas possibles sans des contributions nouvelles des assurés et des contribuables. Il ne faut en effet pas oublier qu'à côté du relèvement des cotisations individuelles, la Confédération et les cantons auront à faire face à de considérables dépenses supplémentaires. Selon les calculs de l'Office fédéral des assurances sociales, la contribution annuelle des pouvoirs publics à l'A.V.S., qui est aujourd'hui de 350 millions, passera en 1969 déjà à 530 millions et croîtra ensuite de 20 à 50 millions par an. En 1985, les pouvoirs publics devront dépenser bien plus d'un milliard pour l'A.V.S. Si l'on ajoute à cela des dépenses des pouvoirs publics pour l'assurance-invalidité et l'aide complémentaire, la Confédération et les cantons devront décaisser 990 millions l'an prochain, c'est-à-dire 224 millions de plus qu'il eût été nécessaire sans révision. Sur ce montant, la Confédération devra débourser 686 millions (dont 166 millions de dépenses supplémentaires dues à la révision) et les cantons 304 millions (dont 58 millions de francs de dépenses supplémentaires dues à la révision).

L'UTILISATION DU TERME « SUISSE » DANS LES RAISONS SOCIALES

Depuis quelques années, l'Office fédéral du registre du commerce a fait obtenir la permission d'ajouter la qualification de « Suisse » à leur raison sociale quand elles s'établissent dans notre pays, sont de plus en plus nombreuses. Cette autorisation a été accordée avec beaucoup de parcimonie. Citons néanmoins le cas de Shell Switzerland ou de Simca Suisse. Le registre du commerce s'efforce de limiter encore davantage l'octroi de cette autorisation, pour laquelle il faut désormais une permission spéciale de l'Union suisse du commerce et de l'industrie.

Les conditions pour l'obtention d'une telle permission sont les suivantes : il doit s'agir de filiales qui, en tant qu'importatrices ou fabricantes, sont principalement axées sur le marché suisse, non parce qu'elles y ont leur siège mais parce qu'elles y ont leur clientèle ; ces filiales doivent faire partie d'une entreprise ayant des ramifications internationales et ayant déjà obtenu à l'étranger pour ses succursales de telles dénominations.

Un arrêté du Conseil fédéral avait, en 1966, donné l'impression que l'obtention de l'autorisation de faire figurer le mot « Suisse » dans une raison sociale allait être facilitée. Néanmoins, il résulte de la consultation qui a eu lieu entre le chef de l'Office fédéral du registre du commerce, un juge fédéral et les représentants des Chambres de commerce, que cette « facilité » n'est que relative : elle ne concerne que l'attribution du mot « Suisse » en tant que nom propre (substantif) et non en tant qu'adjectif, le Tribunal fédéral étant extrêmement sévère quant à cette dernière forme.

EN VUE DE LA JOURNÉE DU SUFFRAGE FÉMININ DU 1^{er} FEVRIER 1968 (C.P.S.)

Le 1^{er} février 1959, les citoyens ont repoussé le suffrage féminin sur le plan fédéral à une majorité des deux tiers des votants. Depuis lors, le 1^{er} février

de chaque année, il est rappelé que des milliers de femmes suisses attendent que leur majorité politique soit reconnue. Qu'en est-il aujourd'hui ?

DROITS POLITIQUES FÉMININS ADMIS

Le suffrage féminin en matière cantonale et communale a été introduit dans les cantons de *Vaud* (1959), de *Neuchâtel* (1959), de *Genève* (1960) et de *Bâle-ville* (1966). Dans le canton de *Glaris*, la Landsgemeinde de 1967 a reconnu aux femmes le droit de vote pour les questions ecclésiastiques, scolaires et d'assistance. Dans les « patriziati » du canton du *Tessin* (communes bourgeois), les droits politiques ont été reconnus, depuis 1962, aux femmes majeures domiciliées dans leur commune d'origine.

VOTATIONS EN VUE

Le 18 février 1968, les votations pour le suffrage féminin ont eu lieu dans les cantons de *Berne* et de *Soleure*. A Berne, le projet soumis au vote porte sur la compétence accordée aux communes d'introduire le suffrage féminin sur le plan de leur commune, alors qu'à Soleure deux questions seront posées aux citoyens : le suffrage féminin sur le plan cantonal ? ou le suffrage féminin sur le plan communal ?

PROJETS PENDANTS DEVANT LES PARLEMENTS ET MOTIONS ADOPTÉES

A *Bâle-campagne*, on projette d'introduire le suffrage féminin sur le plan cantonal (et non communal). Le Grand Conseil « (Landrat) » a adopté un projet dans ce sens en première lecture. Dans le canton d'*Argovie*, le Conseil d'Etat a également préparé un projet prévoyant l'introduction du suffrage féminin d'abord sur le plan cantonal, mais ce projet n'a pas encore été soumis au Grand Conseil. Cette idée d'aller de haut en bas s'explique par le fait qu'à *Bâle-campagne* il n'existe que des assemblées communales et la loi devrait d'abord donner la faculté aux communes d'élire des conseils communaux ; et, dans le canton d'*Argovie*, par le fait que la présence aux assemblées communales est obligatoire. Dans le canton du *Valais*, le Grand Conseil a adopté, en deuxième lecture, une révision partielle de la Constitution en vue d'introduire le suffrage féminin sur les plans cantonal et communal. Dans le canton de *Fribourg*, une commission parlementaire a été chargée de préparer un projet.

Des motions ont été adoptées par les *Chambres fédérales*, ainsi que dans les cantons des *Grisons*, de *Lucerne*, *Schwytz*, *Saint-Gall*, *Thurgovie*, *Zoug* et *Zurich*, et dans la ville de *Coire* sur le plan communal.

L'AUTORISATION D'INTRODUIRE LE SUFFRAGE FÉMININ est accordée aux communes depuis 1962 par la loi sur l'exercice des droits politiques du canton des *Grisons*. Dans la Constitution révisée du canton de *Nidwald*, il est stipulé que le suffrage féminin peut être introduit par voie législative. Dans le canton d'*Obwald*, une nouvelle Constitution est à l'étude actuellement, et elle semble prévoir la même disposition.

REJETS

Dans le canton du *Tessin*, le suffrage féminin sur les plans cantonal et communal a été rejeté dernièrement (en 1966 — 51,7 % de « non »), à *Zurich* (1966 — 53,6 % de « non ») et à *Schaffhouse* (en 1967 — 55 % de « non »). En outre, le suffrage féminin sur le plan communal a été rejeté par la commune grisonne de *Mesocco*, le 10 décembre 1967 — le jour anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme — et alors que, deux mois auparavant, lors d'une consultation féminine, organisée officiellement, les femmes avaient répondu qu'elles désiraient le droit de vote en matière communale.

Aucune démarche encore à signaler dans les deux demi-cantons d'*Appenzell*.

Le résumé ci-dessus montre que la diversité de la Suisse se révèle aussi dans le domaine du suffrage féminin et que ce problème est plus actuel que jamais.

SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE

21, avenue Jean-Jaurès
92 - ISSY-LES-MOULINEAUX

Métro : Mairie d'Issy

Convois d'enfants de 7 à 15 ans, de père Suisse, à destination de la Suisse, juillet/août 1968.

Inscriptions reçues du 1^{er} au 15 mars 1968 (sauf lundi).

Pour tous renseignements s'adresser à la Société helvétique de Bienfaisance, tél. 736-01-65.

Neutralité oblige LA SUISSE ET LE C.I.C.R.

C.I.C.R. = Comité international de la Croix-Rouge. L'appellation prête à confusion. En effet, ce comité, fondateur du mouvement universel de la Croix-Rouge, est uniquement composé de citoyens suisses qui se recrutent par cooptation ; c'est un comité privé, mais dont l'existence et l'action sont reconnues par les Traité internationaux que sont les Conventions de Genève pour la protection des victimes de la guerre. Son action, en revanche, est « internationale » puisqu'elle s'exerce chaque fois qu'un conflit éclate et qu'il s'agit de recourir aux services d'un intermédiaire neutre de la charité qui, sans distinction de races, de religions, de nationalités, d'opinions politiques, viendra en aide à tout militaire mis hors de combat (blessé, malade ou prisonnier de guerre) et à toute personne civile que la guerre prive de sa liberté ou frappe de toute autre manière.

Les services que rend le C.I.C.R. depuis plus d'un siècle sont entièrement désintéressés. Cela ne veut pas dire qu'ils ne coûtent rien et n'entraînent pas de frais, d'opération, d'administration, de déplacement des délégués (tous citoyens suisses, eux aussi) et de fourniture de secours

médicaux et matériels. Les Etats d'origine des personnes auxquelles le C.I.C.R. vient en aide supportent parfois en partie ces frais, comme ce fut le cas pendant le deuxième conflit mondial. D'autres conflits plus récents, en revanche, ont concerné et concernent encore certains pays nouvellement promus à l'indépendance, dont les finances sont chancelantes et les moyens limités. Si l'on ne peut présenter la note, cela ne veut pas dire que l'aide humanitaire ne sera pas fournie. Mais alors, qui va payer ?

Les Etats signataires des Conventions de Genève (117 à ce jour), fournissent à bien plaisir de modestes contributions, ainsi que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge établies sur leurs territoires. Ces Etats seront invités à augmenter ces contributions, et il faut espérer qu'ils le feront, quand bien même leurs versements ne leur conféreront aucun droit de regard dans la gestion du C.I.C.R. Celui-ci doit en effet conserver une indépendance totale d'action. C'est une condition essentielle de son impartialité, et une garantie de la rapidité et de l'efficacité de ses interventions. Indépendant moralement et juridiquement, le C.I.C.R. doit l'être encore financièrement, et c'est principalement la Suisse qui lui a fourni et lui fournira les moyens de sauvegarder cette indépendance matérielle.

Il s'agit pourtant de dissiper un malentendu qui pourrait facilement surgir. Le C.I.C.R. et son action ne représentent en aucune manière un instrument de politique extérieure pour la Suisse, et encore bien moins un alibi pour notre pays. Néanmoins, le C.I.C.R. contribue à compléter l'image que l'on se fait de la Suisse à l'étranger et à assurer sa présence. De plus, l'action internationale du C.I.C.R. ne serait guère possible s'il ne pouvait miser sur la politique de neutralité helvétique, dont cette action est une résultante. Cela oblige autant le C.I.C.R. que la Confédération.

Cela explique aussi pourquoi la Suisse a été jusqu'ici le principal donateur de subventions (1 million par année) et le restera. A cet effet, le Conseil fédéral, dans un projet de message aux Chambres fédérales, propose une triple opération :

1. Octroi d'une subvention annuelle au C.I.C.R. de 2,5 millions de francs, à inscrire au budget ;
2. Passage par profits et pertes d'une somme de 7,5 millions de francs, avancée antérieurement au C.I.C.R. pour la couverture de ses frais d'intervention en de multiples points du globe à partir de 1945 ;
3. Nouvelle avance de 10 millions de francs, réserve dans laquelle le C.I.C.R. pourra puiser en cas d'urgence ; cette somme est remboursable.

M. Spühler, chef du Département politique, a commenté ce message devant la presse lundi 15 janvier ; il était accompagné du ministre Thalmann, chef de la Division des institutions Internationales du D.P.F. M. Roger Gallopin, directeur général et membre du C.I.C.R., a fourni, très clairement, des explications sur la situation financière du Comité international, ses soucis et ses actions en cours et passées.

Les commissions des Affaires étrangères du Conseil des Etats et du Conseil national examineront ce projet de message les 23 et 25 janvier à Genève et elles saisiront cette occasion pour effectuer une visite au siège du C.I.C.R. et à son Agence centrale de renseignements. L'accueil réservé à cette proposition d'aide financière de la Confédération au C.I.C.R. ne devrait soulever aucune objection, en égard à l'importance humanitaire, morale, juridique et pratique de l'action de l'institution genevoise.

René BOVEY.
C.P.S.

DE LA « GLACE SUISSE » POUR LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Pour les X^e Jeux olympiques d'hiver qui se sont ouverts à Grenoble, les surfaces de glace à disposition pour les épreuves de patinage artistique et de vitesse ainsi que les matches de hockey ont à peu près les mêmes dimensions que lors des Olympiades d'Innsbruck il y a quatre ans ; un anneau de vitesse à trois pistes d'une longueur de 400 m, un champ de glace de plus de 3.000 m² pour l'entraînement et les manifestations générales à l'intérieur de l'anneau, une surface de 30 × 60 m, pour le hockey et le patinage artistique dans une imposante halle fermée, de même que la halle avec un champ de glace de même étendue construite en 1962 déjà par Escher Wyss (France). Un réseau tubulaire dont la longueur n'atteint pas moins de 140 km a été posé pour le refroidissement de toutes les surfaces de glaces. Grâce aux excellents résultats d'exploitation obtenus à Innsbruck dans des conditions climatiques difficiles, l'exécution de toutes les installations de préparation de la glace pour Grenoble, située à une altitude de 200 m seulement, a été confiée à nouveau à la Maison Sulzer frères S.A., Wintherthour, ainsi qu'à la Société affiliée la Compagnie de construction mécanique procédés Sulzer, à Paris. Les huit compresseurs frigorifiques destinés à la fabrication de la glace disposent d'une puissance frigorifique totale de 4.650.000 frig/h.

Escher Wyss (France) a aussi exécuté pour la première fois le refroidissement artificiel des virages particulièrement exposés au soleil de la piste de bob sur l'Alpe-d'Huez.

Ces équipements frigorifiques sont complétés par l'installation de chauffage d'une charge de connexion de 5,5 millions kcal/h, exécutées par la S.A. Chauffage Sulzer, à Paris. Le chauffage de la nouvelle halle est assurée par cinquante-cinq réchauffeurs d'air, qui refoulent 200.000 m³/h d'air frais réchauffé sous les tribunes des spectateurs. Une installation de chauffage spéciale a été montée pour les nombreux locaux du sous-sol. C.P.S.

LES INVESTISSEMENTS SUISSES EN FRANCE

Il ressort d'une étude que le Service de l'information du Ministère de l'Economie et des Finances français a publiée récemment au sujet des investissements étrangers entre 1962 et 1966 que la Suisse arrive au premier rang de ceux-ci avec 4,8 milliards de francs français, les Etats-Unis au second avec 3,8 milliards et les pays de la C.E.E. au troisième, avec 3,7 milliards, le « reste du monde » (nous y trouvons pour moitié la Grande-Bretagne et l'Irlande) n'atteignant que 2,4 milliards.

L'investissement étranger en France a atteint la somme de 14,9 milliards de 1962 à 1966. En contrepartie de ces apports, nous relevons des liquidations d'un montant de 5,64 milliards, ce qui laisse un solde positif de 9,26 milliards d'investissements étrangers. Les apports ont été en augmentation constante de 1962 à 1964, alors qu'ils marquent un fléchissement dès 1964. L'importance relative de l'investissement étranger dans l'économie française a donc décrû au cours de ces dernières années ; il ne représente toutefois que 5 % (1966) de l'investissement productif global en France (5,6 % en 1962).

Certaines indications, précise cette étude, permettent de penser que les investissements en provenance de la Suisse comportent une proportion importante d'investissements « en transit » parmi lesquels certains sont d'origine américaine. Les investissements suisses sont de 836,7 millions de francs dans le secteur de l'industrie des métaux, de 349,2 millions dans celui des industries chimiques et de 614,8 dans diverses autres industries, enfin de 828,4 millions dans les services, et de 2.156,8 millions dans des divers, dont on estime qu'ils sont représentés au moins aux quatre cinquièmes par des investissements immobiliers (1,8 milliard environ dans le secteur immobilier).

La France a, depuis 1959, accordé l'exonération d'impôts et la liberté des loyers sous certaines conditions. Celui qui veut bénéficier de ces avantages doit fonder une société immobilière au capital minimum de 10 millions de francs qui s'engage à ne construire que des immeubles locatifs. Des sociétés d'assurances suisses n'auraient pas hésité à faire usage de ces possibilités et à participer à la construction de grands ensembles dans la banlieue de Paris, en particulier dans la « nouvelle cité » de Parly 2.

Si l'on s'avise de comparer le volume des placements de portefeuille des Etats-Unis (683,6 millions), des pays membres de la C.E.E. (2.034,4 millions) et des autres pays européens de l'O.C.D.E. à l'exception de la Grande-Bretagne — il s'agit en l'occurrence essentiellement de la Suisse (3.473,1 millions), on voit que les Suisses manifestent une préférence pour ce genre d'investissement. Les dévestissements ne furent que de 1.863,7 millions pour ces « autres pays de l'O.C.D.E. », alors qu'ils atteignirent 534,8 millions pour les Etats-Unis et 1.186,7 millions pour la C.E.E. de 1962 à 1966.

Alors que l'expansion des investissements français vers les Etats-Unis apparaît extrêmement timide — manifestant une certaine tendance à diminuer depuis 1964 —, elle est extrêmement forte vers les pays de la C.E.E. ainsi que vers le Canada, la Suisse, affirme le Ministère de l'Economie et des Finances français, ne bénéficie que d'un faible flux d'investissements directs et de prêts venant de France.

SULZER FOURNIT DES EQUIPEMENTS POUR LES CENTRALES NUCLEAIRES FRANÇAISES

Dans la quatrième centrale nucléaire française, actuellement en construction à Saint-Laurent-des-Eaux, on a appliqué pour la première fois la solution dite « intégrée » où le réacteur, le générateur de vapeur et les soufflantes sont installés dans un même caisson cylindrique en béton précontraint. Cette conception permet de supprimer l'ensemble volumineux constitué par les conduites de gaz et les générateurs de vapeur externes, ce qui se traduit par une réduction des frais d'installation et par une sécurité accrue. L'Electricité de France avait chargé Sulzer frères, Winterthour, de mettre au point un générateur de vapeur répondant à ces conditions particulières ainsi qu'une soufflante de CO_2 du type semi-axial à diffuseur radial. Ces études ayant été menées à bonne fin, l'exécution du projet fut confiée à un consortium français dont fait partie la Compagnie de Construction mécanique procédés Sulzer (C.C.M.), Paris.

Cette commande comprend la fourniture du générateur de vapeur monotubulaire Sulzer et de qua-

tre soufflantes de CO_2 par la société affiliée C.C.M., ainsi que la livraison des vannes de réglage par la maison mère, et ce non seulement pour le réacteur Saint-Laurent I, mais encore pour une deuxième centrale nucléaire du même type qui sera construite aussi à Saint-Laurent-des-Eaux. Sulzer collabore, en outre, à l'exécution d'une troisième centrale de ce genre à Vandellós, en Espagne.

Dans la centrale Saint-Laurent I, les travaux préparatoires de mise en service sont menés activement sous la direction de l'E.D.F., et le raccordement au réseau doit avoir lieu dans la seconde moitié de l'année 1968.

L'O.C.D.E. RAPPELLE LA SUISSE A UNE POLITIQUE ECONOMIQUE PLUS EFFICACE

par Paul Keller

Les conclusions que l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) vient d'adresser à la Suisse sont une nette mise en garde contre l'absence d'instruments efficaces d'intervention dans la conjoncture économique. Il y a un an (le 12 janvier 1967) le ton de la recommandation était encore très atténué : « On doit donc se féliciter vivement des efforts récemment entrepris pour améliorer et développer les instruments de la politique économique. L'extension proposée des pouvoirs de la Banque nationale peut être considérée comme une première étape sur la voie d'une régulation de la demande plus efficace... » Aujourd'hui le ton monte, la recommandation se fait plus pressante : « Bien que le comportement actuellement hésitant de la demande n'ait peut-être qu'un caractère temporaire, on est en droit de penser qu'il est assez urgent de mettre au point une gamme appropriée d'instruments de politique économique et qu'il ne faut pas ménager les efforts visant à améliorer et élargir la politique de régulation de la demande et la politique des revenus. »

Ainsi, il est rappelé à la Suisse — et cela dans des termes qui ne pêchent pas par un défaut de netteté — que son gouvernement devrait disposer de moyens d'action et d'intervention plus larges et plus efficaces dans le domaine de la conjoncture. L'O.C.D.E. est consciente des problèmes notamment politiques que suscite une telle action. Elle constate que l'opinion publique est fortement hostile à l'utilisation du budget comme instrument d'action anticyclique, mais elle explique cette hostilité par une remarque non dépourvue d'une pointe d'humour sèche en expliquant que cette résistance contre une politique budgétaire fédérale adaptable à la conjoncture économique est renforcée par le fait que les budgets cantonaux et communaux sont déjà fortement déficitaires...

Les auteurs de ces conclusions — formulées au demeurant avec le consentement de la délégation suisse et appuyées sur les informations fournies par Berne — considèrent que la faiblesse de la demande depuis deux ans n'est peut-être pas due uniquement à des facteurs extérieurs mais pourrait bien être la conséquence de facteurs intérieurs. « S'il en était ainsi, la reprise assez modeste des échanges internationaux que l'on prévoit maintenant pour 1968 ne suffirait probablement pas à rétablir un taux de croissance économique normal en Suisse. L'incertitude qui règne dans ce domaine sera dissipée dans un laps de temps assez bref. Par conséquent il serait bon, semble-t-il, que les autorités suisses soient prêtes à stimuler la demande au cas où le rythme de l'activité économique

ne s'accélérerait pas. Parmi les mesures immédiates on pourrait envisager l'accélération ou la mise en œuvre anticipée des programmes de dépenses publiques à long terme, le déblocage des fonds de chômage et l'assouplissement des dispositions régissant les plafonds d'emploi».

L'O.C.D.E. nous suggère donc la mise en application des mécanismes antirécession pour renforcer la demande intérieure. On est alors en droit de se demander si la mise en œuvre de ces recommandations ne va pas relancer la pression sur les coûts et les prix, c'est-à-dire l'inflation. Au Château de la Muette on ne le pense pas. En effet, depuis quatre ans les autorités suisses se sont efforcées de contenir l'afflux de travailleurs étrangers et d'atténuer la demande intérieure. Ces deux objectifs, constate l'O.C.D.E., sont maintenant atteints et l'équilibre entre la demande intérieure et l'offre potentielle de ressources est meilleur. Pourtant, en dépit d'une nette décelération de la croissance économique, les prix ont continué à monter pratiquement aussi vite pendant les trois années d'application des mesures de stabilisation que pendant la période de «surchauffe».

L'O.C.D.E. met hors de cause l'action des syndicats ouvriers, ceux-ci ayant toujours et traditionnellement fait preuve d'une extrême modération dans leur politique des salaires, note l'Organisation qui ajoute que les relèvements de salaires obtenus par les syndicats en 1967 par voie de négociation «n'entraînent qu'une très faible augmentation en termes réels». C'est, en passant, un coup de chapeau aux syndicats. Mais cela n'empêche pas l'O.C.D.E. de constater que la pression sur les coûts provient tout particulièrement des salaires.

En premier lieu, c'est la notion de la parité entre les revenus agricoles et les revenus industriels qui est désignée comme facteur de hausse; puis vient l'objectif des pouvoirs publics de libérer intégralement le marché du logement et les mesures prises concernant l'énergie et les services publics.

Mais «de toute évidence, la situation de l'économie suisse en matière de salaires et de coûts ne pourra s'améliorer que si l'on parvient, soit à freiner la progression des salaires, soit à accélérer le relèvement de la productivité...». Cela ressemble à un lieu commun, mais c'est un conseil de sagesse. C.P.S.

P. K.

COMMENT REORGANISER LES MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL FÉDÉRAL ET DE LA CHANCELLERIE

Le rapport de la commission Hongler a été rendu public. C'est à la suite des postulats de MM. Alfred Borel, G. A. Chevallaz et Henri Schmitt, concernant les méthodes de travail du Conseil fédéral, qu'avait été constituée, en juillet 1965, cette commission dont font partie MM. H. Zwahlen, professeur à Lausanne, K. Eichenberger, professeur à Bâle, et F. Weber, vice-chancelier de la Confédération. Le président, M. O. Hongler, est le directeur de la centrale pour les questions d'organisation de l'administration fédérale.

Ce rapport de 216 pages a été remis le 17 novembre au Conseil fédéral et le 23 novembre aux présidents de groupe du Conseil national ainsi qu'au bureau du Conseil des Etats. Cette procédure a été critiquée: le rapport traite en effet aussi de l'organisation de la chancellerie fédérale et les milieux politiques comme la presse déplorent que

cette publication intervienne à moins d'un mois de l'élection du nouveau chancelier. La commission s'en excuse et souligne que le temps dont elle disposait était mesuré pour une tâche aussi vaste.

Le mandat donné à la commission peut se résumer ainsi: comment décharger le Conseil fédéral de ses tâches administratives pour qu'il puisse se vouer davantage à son activité gouvernementale? Solutions proposées aux réflexions de la commission: réorganisation de la chancellerie, secrétariats de départements, conseillers adjoints aux membres de l'exécutif, secrétaires d'Etat, meilleure surveillance au sein de l'administration. La question d'une augmentation du nombre des Départements ne devait pas être abordée.

Ayant étudié l'organisation actuelle, la commission arrive à la conclusion que des «modifications raisonnables» sont préférables à des réformes de structures «fondamentales». Après avoir énuméré et analysé longuement toutes les possibilités d'améliorer les méthodes de travail des ministres, la commission formule une série de recommandations. En ce qui concerne la Chancellerie, la commission pense que sa réorganisation et sa «valorisation» constitueraient des moyens très efficaces d'assurer les réformes désirées. C'est ainsi que la Chancellerie devrait s'occuper de l'information du Conseil fédéral et du président de la Confédération, de la procédure de consultation des Départements, de l'échelonnement des affaires à traiter, de l'établissement de plans de travail et de la documentation servant aux délibérations du gouvernement. Le chancelier devrait avoir voix consultative au Conseil fédéral.

D'autre part, la Chancellerie devrait assurer la liaison entre l'exécutif et le Parlement, élaborer le rapport de gestion et participer, éventuellement, aux travaux pour la défense nationale totale. Enfin, en ce qui concerne l'information de la presse, la Chancellerie devrait servir de «place de transbordement». Un des vice-chanceliers devrait fonctionner comme chef de l'information et coordonner les services de presse des Départements.

Pour pouvoir s'acquitter de ses tâches, la Chancellerie doit donc, estime la commission Honler, être rapidement réorganisée. Il faudrait créer notamment: un secrétariat du président de la Confédération, un service juridique, une centrale de traduction, un service d'information et un service administratif. La collaboration des Départements doit être renforcée. Pour le reste — dit le communiqué remis à la presse et dont sont extraites les données qui précèdent — «la Commission est d'avis que le nouveau chancelier devrait avoir une grande liberté dans l'organisation de la Chancellerie.»

UN COMMUNIQUÉ OFFICIEL AU SUJET DU COLONEL BRIGADIER MUSY

La Chancellerie fédérale a publié le communiqué suivant: «L'automne dernier, un différend portant sur une question mineure avait opposé le colonel commandant de corps Gygli chef de l'Etat-Major général, au colonel brigadier Musy, chef de la subdivision Renseignements et Sécurité. Celui-ci avait alors demandé d'être libéré de sa fonction et affecté à une autre activité. Sur la proposition du chef de l'Etat-Major général et après entente avec le

Conseil fédéral, le chef du Département militaire avait donné suite à cette demande en ce sens que le colonel brigadier Musy avait été mis en congé provisoire. Il avait chargé en outre le professeur Probst, docteur en droit à Berne, d'élucider cette affaire sur le plan interne.

Quelque temps après, le différend fut réglé au cours d'un entretien entre les deux intéressés dans la mesure où il concernait des questions d'ordre personnel. L'enquête suivit néanmoins son cours en raison des accusations portées après coup contre le colonel brigadier Musy.

Le professeur Probst a terminé son enquête en décembre dernier, puis a présenté son rapport au chef du Département militaire. Se fondant sur les faits examinés et sur sa propre conviction, le professeur Probst est arrivé à la conclusion que l'ouverture d'une instruction formelle ne s'imposait nullement. Le chef du Département militaire s'est rallié à ce point de vue, tout en estimant qu'il convenait de donner suite à la demande du colonel brigadier Musy d'être libéré de sa fonction. Le Conseil fédéral s'est rangé à cet avis.

Entre-temps, le colonel brigadier Musy est tombé gravement malade et il devra subir prochainement une intervention chirurgicale. De ce fait, la décision au sujet de son maintien au service de la Confédération ou de sa mise à la retraite éventuelle ne peut être prise pour le moment. »

LA « CONFERENCE NATIONALE POUR LA DEFENSE SPIRITUELLE DU PAYS » DEVIENT LE « FORUM HELVETICUM »

L'assemblée constitutive de la « Conférence nationale pour la défense spirituelle du pays » a eu lieu à Berne sous la présidence du conseiller national P. Duerrenmatt, de Bâle. Le président a présenté en début de séance un exposé détaillé sur les efforts qui ont été accomplis jusqu'ici en vue de la création de cette conférence. Il a rappelé notamment que les organisations faîtières de la vie culturelle politique et économique avaient tenu deux congrès, en 1964. Alors déjà, il avait été envisagé de constituer une telle conférence. Conformément aux décisions prises à ces séances, la commission préparatoire a ensuite élaboré un projet de statuts. Dans la procédure de consultation qui a suivi, quarante organisations ont donné un avis positif.

Les représentants de quarante-quatre associations ont assisté à la séance à Berne. Ils se sont prononcés à l'unanimité pour la création de la conférence sous la forme juridique d'une association. Une décision importante a été prise aussi au sujet de la dénomination de cette association. Après une discussion approfondie, l'assemblée a choisi la dénomination latine de « Forum helveticum » pour les quatre langues nationales. Lors d'une deuxième session de l'assemblée constitutive, le 18 juin prochain, la conférence se prononcera sur ses relations avec la Confédération (représentation et participation financière de la Confédération), mettra au point les statuts et nommera les organes de direction.

Selon les statuts provisoires, le « Forum helveticum » a les buts suivants :

— Il s'attache à suivre l'évolution de l'état d'esprit en Suisse dans un monde en changement.

— Il stimule et coordonne les efforts qui tendent à dégager les conceptions suisses des problèmes d'actualité et à renforcer le sentiment national suisse.

— Il encourage l'information ainsi que le libre dialogue en vue d'éclairer les problèmes critiques, notamment ceux qui, faute d'être discutés ouvertement, menaceraient de dégénérer en un malaise général.

On apprend encore que les modalités de la coopération entre le « Forum helveticum » et la Fondation « Pro Helvetia » ont été arrêtées. La fondation s'occupera surtout des problèmes culturels, tandis que la nouvelle organisation traitera principalement des questions politiques et civiques.

LA SUISSE VUE PAR LA PRESSE SOVIETIQUE

Dans sa chronique de janvier sur la Suisse, G. Dragounov, correspondant de l'agence soviétique Tass parle notamment de l'intervention de M. Spuehler, chef du Département politique fédéral, à propos du traité sur la non-dissémination des armes nucléaires. M. Spuehler avait dit que la possession de l'arme atomique ne renforcerait pas sensiblement la sécurité nationale suisse. « Déclaration raisonnable, écrit le correspondant soviétique, qui contraste avec l'intention de quelques Etats d'obtenir l'arme nucléaire. »

M. Dragounov ajoute, à propos de la politique de neutralité de la Suisse, qu'« actuellement le prestige international de la Suisse est grand ».

Il souligne le développement favorable des relations soviéto-suisses et l'accroissement des échanges commerciaux. Alors que des pièces de Duerrenmatt sont souvent mises en scène dans les théâtres soviétiques et que des œuvres d'auteurs suisses sont éditées à grand tirage en U.R.S.S., les Suisses, à leur tour, apprennent à connaître plus largement la culture soviétique. « Aujourd'hui, en Suisse, la tendance vers une amélioration et un développement des relations suiso-soviétiques se renforce. Elle est appuyée par la majorité des Suisses qui souhaitent vivre en paix et en amitié avec tous les peuples. »

Le correspondant de Tass parle encore des inquiétudes des milieux économiques suisses (tourisme et exportation) à la suite de la dévaluation de la livre britannique et des mesures américaines pour sauver le dollar. A propos de l'industrie il écrit : « Les ouvriers, les ingénieurs et les savants suisses ont de quoi être fiers. Ce petit pays occupe une place bien en vue dans les secteurs de la production industrielle du continent. Son apport dans les domaines de la science et de la technique et dans le perfectionnement des processus de la production est très important. Cependant, pour vivre il doit vendre, exporter. »

Enfin, M. Dragounov signale que la température est descendue ce mois à 40 degrés sous zéro à La Brevine, mais il ne dit pas à ses lecteurs soviétiques que cette vallée est appelée « la Sibérie de la Suisse »...

UN SUISSE À L'HONNEUR : M. RENE SCHENKER, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE FRANCOPHONE DE T.V.

Le directeur de la télévision suisse romande, M. René Schenker, a été nommé à Paris, le 6 décembre 1967, président de la communauté des stations francophones de télévision.

La communauté francophone groupe les organismes de télévision de France, du Canada, de Belgique, de Monaco, du Luxembourg et de la Suisse romande. Elle vise à intensifier les échanges des programmes de langue française et à promouvoir la coproduction d'émissions.

LA QUESTION JURASSIENNE : UN PROBLEME PSYCHOLOGIQUE

Le Comité de la société de culture civique du canton de Berne a siégé à Berne sous la présidence du conseiller national Erich Weisskopf, de Bolligen. L'essentiel des délibérations a été consacré à une large discussion sur l'intention du gouvernement bernois de rédiger un mémoire concernant l'état actuel de la question jurassienne et d'en charger la commission des 24. Sur la base de rapports des sections de la société de culture civique sur la structure future des relations culturelles entre l'ancien canton et le Jura, le Comité est unanime à constater que la coexistence qui a survécu pendant des décennies peut continuer selon la tradition authentiquement bernoise. La question jurassienne est moins un problème institutionnel qu'un problème psychologique. Elle concerne un groupe de population qui désire maintenir et développer ses particularités propres. Le renforcement des relations culturelles unes et diverses entre l'ancien canton et le Jura est affaire de toutes les couches de la population. Une amélioration des voies de communications, le rail et la route, entre le Jura et l'ancien canton, l'échange d'écoliers des années supérieures et des degrés supérieurs, ainsi que l'organisation de « Semaine jurassienne et de l'ancien canton » dans les grands centres de la partie de langue allemande et de la partie romande du canton pourraient apporter une grande contribution à un climat psychologique de détente.

Le Comité s'est, en outre, occupé de l'instruction civique à donner aux femmes en prévision des droits de vote et d'éligibilité qui pourraient leur être accordés.

JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME : MESSAGE DE M. SPUEHLER

Voici le texte du message du chef du Département politique fédéral, M. Spuehler, à l'occasion de la journée des droits de l'homme :

« Aujourd'hui 10 décembre, la plupart des pays dans le monde commémorent l'anniversaire de l'adoption, en 1948, par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, de la déclaration universelle des Droits de l'Homme. La Suisse, qui n'est pas membre de l'O.N.U., n'a pas pris part à cette décision. Elle ne peut, néanmoins, ignorer cet appel, lancé à tous les membres de la communauté internationale.

Les déclarations, si nobles soient-elles, ne sont, comme chacun sait, que des mots. La déclaration universelle des Droits de l'Homme ne fait malheureusement pas exception. Sa portée est uniquement morale. Des sanctions n'ont pas été prévues contre l'Etat qui se rendrait coupable d'une violation. Son application dépend donc du bon vouloir des gou-

vernements. Mais dans une démocratie comme la Suisse son application dépend aussi et surtout de chaque citoyen. Il ne suffit pas que les droits élémentaires de l'homme soient inscrits dans les Constitutions. Leur respect doit être l'affaire de chacun et, pour être effectif, commencer au sein des cellules les plus simples de la société, dans notre vie quotidienne, au royer comme au travail, dans nos rapports avec les étrangers aussi bien qu'avec nos compatriotes.

S'il en est réellement ainsi, nous ne pourrons que mieux prétendre au respect des droits de l'homme ailleurs dans le monde. Le monde est aujourd'hui devenu comme inavivable, il est donc légitime que nous ne puissions nous sentir indifférents au sort d'autrui, où qu'il se trouve. La société humaine est encore loin, bien loin du but que les auteurs de la déclaration de 1948 lui ont généreusement assigné. Des millions d'êtres humains sont encore ici et là privés de droits et de libertés essentiels à leur bonheur et à leur progrès. Durant ces dernières décennies, des progrès ont, néanmoins, été déjà accomplis. La déclaration universelle des Droits de l'Homme a inspiré la conclusion, sous les auspices des Nations Unies, de nombreuses conventions relatives, par exemple à l'abolition de l'esclavage, à l'élimination de la discrimination raciale, au statut des apatrides et des réfugiés.

Il se tisse constamment autour d'elle un réseau toujours plus dense de dispositions juridiques dont le poids se fera de plus en plus sentir. Les hommes de bonne volonté doivent donc persévérer dans leurs efforts avec lesquels le peuple suisse peut de plusieurs façons collaborer. Nous devons nous souvenir que chez nous, par exemple, de nombreuses femmes ressentent comme une discrimination le fait qu'elles n'ont pas le droit de vote.

La déclaration universelle aura vingt ans l'an prochain. 1968 sera l'année des droits de l'homme aux Nations Unies. L'O.N.U. et toutes les organisations qui en dépendent, comme aussi le Conseil de l'Europe ont prévu de participer à cet anniversaire. La Suisse, qui appartient à la plupart de ces organisations, sera donc associée à ces manifestations. Par ailleurs, sur le plan national, des initiatives ont d'ores et déjà été prises dans le cadre de la commission nationale suisse pour l'U.N.E.S.C.O. Il est loisible à chacun de nous de s'associer à ces actions et de contribuer ainsi, dans la mesure de notre possible, au progrès de la famille humaine. »

LA « QUINZAINE TECHNIQUE DE PARIS » EN PLEINE PRÉPARATION

Des renseignements circonstanciés sur la « Quinzaine technique de Paris » ont été donnés à l'intention du public suisse et plus spécialement de nos industriels et commerçants, par des délégués des diverses expositions que groupe cette quinzaine internationale, au cours d'une conférence de presse donnée sous les auspices de l'ambassade de France représentée par M. Serge de Tschaïkowsky, son conseiller économique et commercial.

Organisée tous les deux ans seulement, la « Quinzaine technique » se déroulera du 16 mai au 3 juin 1968 et comprendra les salons suivants :

1) « Expomat » (du 16 au 26 mai) qui présentera sur un vaste terrain proche de l'aéroport du Bourget les matériels les plus récents de travaux publics et de bâtiments, avec la participation de 1.200 constructeurs de machines de plusieurs pays dont la Suisse. Patronné par le Comité européen des matériels du génie civil, il sera le seul salon technique de cette branche qui se tiendra cette année en Europe.

2) Le VIII^e Salon international de la Chimie avec 1.500 exposants. Il sera d'une envergure particulière en raison du cinquantenaire de la Société de chimie industrielle et présentera tout ce qui a trait à la chimie, aux industries parachimiques, aux techniques nucléaires, etc... depuis la recherche fondamentale jusqu'aux applications industrielles.

3) La biennale de l'équipement électrique avec présentation de matériel français et étranger.

4) Le Salon « Europain » qui sera consacré à tous les matériels nécessaires aux boulangers et pâtissiers.

5) La Foire de Paris, foire internationale d'échantillons dont l'origine remonte au début du siècle et qui groupe chaque année des milliers d'exposants provenant d'une trentaine de pays.

Manifestation internationale au premier chef où concurrents français et étrangers s'affrontent, la « Quinzaine technique de Paris » revêt une importance particulière pour la Suisse dont la prospérité est fondée essentiellement sur son commerce extérieur. Rappelons également que la France est le troisième client de notre pays (après l'Allemagne fédérale et les Etats-Unis). En 1966, la Suisse a exporté en France des marchandises d'une valeur d'un milliard 180 millions de francs. Nos exportations sont en augmentation de 130 millions ou 15 % pour les neuf premiers mois de 1967.

La France, quant à elle, est notre deuxième fournisseur (2 milliards 293 millions en 1966). Pour 1967, ses exportations se sont moins rapidement accrues que nos ventes en France : 1,2 % ou un peu moins d'une trentaine de millions durant les neuf premiers mois.

RECHERCHE D'URANIUM EN SUISSE

La commission d'experts pour la recherche de gisements d'uranium en Suisse a tenu sa quatrième séance à Berne sous la présidence du professeur U. Hochstrasser, délégué aux questions d'énergie atomique, et avec la participation d'experts étrangers.

La commission a pris connaissance d'informations détaillées sur les travaux de prospection entrepris en 1967 dans les régions d'Iserables, de Trun et de la Murtschenalp au moyen d'une aide fédérale. Dans les deux premières régions citées, qui avaient déjà fait l'objet de recherches précédemment, les travaux ont porté sur une prospection détaillée en surface au moyen de compteurs Geiger et de scintillomètres, ainsi que sur l'établissement d'un relevé géologique.

Ces recherches ont permis de déceler de nombreux autres indices de minéralisation uranifère qui ne présentent cependant pas un caractère de continuité. Dans la région de la Murtschenalp, on a rouvert une ancienne galerie utilisée il y a une centaine d'années pour la recherche de minéral de cuivre. Comme on le supposait, on a décou

vert dans cette galerie une zone de minéralisation de cuivre contenant des minéraux d'uranium, qui s'est toutefois révélée très discontinue.

Les membres de la commission ont estimé que malgré le nombre relativement élevé des indications décelées, l'on ne pouvait encore se prononcer sur l'importance économique des minéralisations uranifères d'Iserables et de Trun. Il n'est, en effet, guère possible de réunir des informations complètes à ce sujet par une seule prospection de surface, surtout dans une région couverte en grande partie d'éboulis et difficilement accessible.

La commission a par conséquent recommandé d'entreprendre l'année prochaine, dans les régions mentionnées, des recherches en galeries et au moyen de forages destinés à déterminer la nature de la minéralisation à une certaine profondeur. Les résultats obtenus en surface paraissent justifier de tels travaux.

HOMMAGE AMERICAIN A M. SCHAFFNER

Un détail intéressant du voyage qu'a effectué le conseiller fédéral Schaffner aux Etats-Unis vers la fin de l'année dernière vient d'être révélé : le sénateur Robert Kennedy a demandé l'inscription au procès-verbal du congrès du discours prononcé par le chef du Département de l'économie publique. M. Kennedy a motivé sa demande en soulignant la position exceptionnelle de M. Schaffner dans l'économie mondiale, que ce soit comme président de conférence du G.A.T.T., de l'O.C.D.E. ou de l'A.E.L.E. Le discours de M. Schaffner relevait que les Etats-Unis et la Suisse ont un but identique : promouvoir la libéralisation du commerce mondial. Qu'un ministre suisse apprécie à sa juste valeur le rôle majeur des Etats-Unis mérite aussi d'être relevé, a estimé le sénateur Kennedy.

MOUVEMENT SUISSE CONTRE L'ARMEMENT ATOMIQUE

« L'assemblée des délégués du Mouvement suisse contre l'armement atomique s'est déroulée à Biel, sous la présidence de M. Willi Kobe, de Zurich, et a adopté la déclaration suivante :

1) Dans l'année qui marque le dixième anniversaire de sa création, le Mouvement suisse contre l'armement atomique prend acte avec satisfaction des déclarations de principe positives faites par M. Willy Spuehler, président de la Confédération, au sujet de la nécessité d'un traité de non-prolifération des armes nucléaires. En déclarant que les armes atomiques ne sont pas appropriées à la défense d'un petit Etat, M. le conseiller fédéral W. Spuehler a apporté un correctif important à la déclaration faite par le Conseil fédéral en 1958. Les efforts accomplis pendant dix ans par le Mouvement suisse contre l'armement atomique trouvent ainsi un précieux appui officiel.

2) L'acceptation du postulat Max Arnold concernant la création d'un Institut suisse pour la paix, la recherche des causes de conflits et la limitation des armements marque aussi un progrès dans la voie où le Mouvement suisse contre l'armement atomique désire que notre pays s'engage.

3) C'est une tâche importante pour notre pays d'aider aujourd'hui à la conclusion de l'accord interdisant la prolifération des armes nucléaires

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

et de contribuer, par d'autres propositions, à la détente internationale.

4) Le Mouvement en appelle au peuple suisse pour qu'il encourage le Conseil fédéral à s'employer à une médiation au Viet-nam et l'invite à soutenir les efforts de notre gouvernement dans ce sens.

5) Le Mouvement s'adressera à l'opinion publique pour la participation à des marches de paix ou d'autres manifestations. Il a décidé cependant de renoncer cette année à l'organisation d'une marche de Pâques. »

« LA MONTRE, AMBASSADRICE DE LA SUISSE A L'ETRANGER »

« La montre, ambassadrice de la Suisse à l'étranger » : tel est le thème du dernier numéro de la « Suisse horlogère et revue internationale de l'horlogerie », organe officiel de la Fédération horlogère suisse.

Ce numéro, fort d'une soixantaine de pages, traite des différentes « missions » de la montre suisse à l'étranger, en rappelant notamment les plus spectaculaires. Un article est ainsi consacré à la participation de l'horlogerie suisse à l'Exposition de Montréal, avec le célèbre « oscillatom », et souligne l'importance de l'exposition genevoise de « montres et bijoux ».

RAPPORT PRELIMINAIRE CONCERNANT L'ABSTENTIONNISME ELECTORAL

La commission chargée d'examiner les principaux aspects du problème de l'abstentionnisme électoral, présidée par M. Roger Girod, professeur de sociologie à l'Université de Genève, vient de remettre au Conseil d'Etat un rapport préliminaire contenant les premiers résultats de ses travaux. Ce document a été transmis aux députés et a été communiqué à la presse lors d'une conférence tenue à l'Hôtel de Ville et présidée par M. Gilbert Duboule, conseiller d'Etat chargé du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture.

L'une des étapes principales de ce travail est faite d'analyses effectuées à partir de documents et d'une enquête par interviews. Les statistiques détaillées ont été élaborées avec le concours de l'Université de Genève à partir des registres électoraux de l'année 1965 et d'autres sources administratives.

D'après les nombreux tableaux qui accompagnent ce rapport, le manque d'intégration semble être l'explication de beaucoup d'aspects de l'abstentionnisme. En effet, la participation est particulièrement faible chez les jeunes, dans les classes populaires et parmi les personnes installées à Genève depuis relativement peu de temps.

Le programme actuel prévoit une deuxième partie consistant en un sondage auprès du public. Le questionnaire à utiliser a déjà fait l'objet d'un essai, avec succès, au cours d'une enquête pilote. Le Grand Conseil devra accorder les crédits nécessaires à cette deuxième étude, soit 60

à 80.000 francs, qui lui ont été demandés lors de sa séance du 1^{er} décembre.

La première étude qui a été remise aux autorités cantonales a coûté 58.000 francs, dont 45.000 francs avaient déjà été votés par le Grand Conseil.

CANTON DE BALE

UN ALBUM DE PHOTOS POUR PICASSO

Le Grand Conseil du canton de Bâle-Ville a fait don au grand donateur et artiste peintre Pablo Picasso d'un album de photos. L'artiste est non seulement représenté dans l'album en question lors de la cérémonie de remise du cadeau dans sa maison dans le sud de la France, mais on y voit aussi des photos de la campagne bâloise pour l'achat de deux toiles de la collection Rudolf Staechelin. De plus, l'album contient également des coupures de journaux, des affiches, et même un exemplaire du bulletin de vote par lequel les électrices et électeurs bâlois expriment leur refus ou leur acceptation.

CANTON DE BERNE

UN MUSEE DE VIEILLES FERMES AU BALLENBERG, PRES DE BRIENZ

Le premier musée suisse de plein air verra le jour au Ballenberg, près de Brienz. Il sera consacré aux vieilles fermes suisses qui sont en voie de disparition dans tout le pays et aux activités qui s'y pratiquaient. L'Oberland bernois a déjà promis huit bâtiments secondaires, allant du grenier à la forge. En Suisse orientale, une société s'est créée dans le but d'aider le « Musée du Ballenberg » et afin d'y faire représenter les régions orientales de notre pays. On prévoit la reconstruction sur le Ballenberg de maisons à colombages de provenance thurgovienne, schaffhousoise et zuricoise, d'une maison d'Appenzell et du Toggenbourg, d'une autre représentative du style caractéristique des bords du lac de Zurich, etc. Néanmoins, les responsables du « Musée du Ballenberg » n'amèneront sur leur terrain que des fermes ne pouvant être entretenues dans leur contrée d'origine par la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national et par la commission des monuments historiques.

CANTON DE GENEVE

DES SUISSES A L'HONNEUR

Au cours d'une brève cérémonie, M. Stefano Mansi, consul général d'Italie à Genève, a décerné